

GRAND ANGLE

Un budget contraint, *mais maîtrisé*

Le budget 2019 de la communauté de communes ne peut faire l'objet d'une comparaison avec les deux derniers comptes administratifs car cette année il reflète et intègre les différentes prises de compétences et transformations liées à la fusion et aux obligations réglementaires. On peut donc considérer que ce budget est le point de départ

de la nouvelle intercommunalité fusionnée. Il est en adéquation avec les statuts et l'intérêt communautaire définis par le conseil de communauté. Cependant la collectivité continue à maîtriser ses dépenses en optimisant le fonctionnement des services.

+ www.terres-du-lauragais.fr



PARLONS CHIFFRES

Le budget principal prévoit 26 M€ de fonctionnement et 8.3 M€ d'investissement.



LE BUDGET EN FONCTIONNEMENT : 26 MILLIONS €

Principaux postes de dépenses de fonctionnement:

8 MILLIONS

PETITE ENFANCE ET
ENFANCE JEUNESSE

4.6 MILLIONS

ENVIRONNEMENT

2.1 MILLIONS

VOIRIE ET ESPACE VERTS

Les objectifs?

GARANTIR UN BON
FONCTIONNEMENT DES
SERVICES.

RÉPONDRE AUX BESOINS DES
ADMINISTRÉS.



LE BUDGET D'INVESTISSEMENT: 8.3 MILLIONS €

Principaux postes de dépenses à l'investissement:

2.5 MILLIONS

POOL ROUTIER POUR LA VOIRIE

1.5 MILLIONS

CONSTRUCTION/RÉHABILITATION

Les objectifs

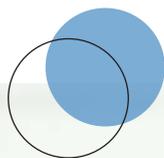
GARANTIR UN
AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ
DANS LE TERRITOIRE

Les objectifs

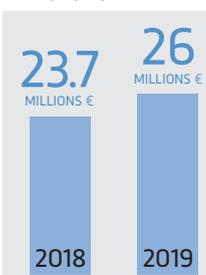
MISE EN CONFORMITÉ
ÉNERGÉTIQUE DE NOS
BÂTIMENTS

À noter

- 1 / Construction du Pôle **Cocagne** à Nailloux.
- 2 / **Renovation** du siège administratif situé à Villefranche de Lauragais.
- 3 / Agrandissement du local de stockage du **gymnase de Caraman**.
- 4 / Étude à la mise aux normes des **ateliers techniques** à Caraman.



PRINCIPALES VARIATIONS DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT



À noter

ÉVOLUTIONS BUDGÉTAIRES.

L'augmentation de plus de 2 millions d'euros du « budget de fonctionnement » est principalement liée aux obligations réglementaires, intégration du budget annexe des ordures ménagères et à la prise de nouvelles compétences.

propositions pour dégager des marges de manœuvre



Le président, M.Portet et le vice-président aux finances, M.Barjou travaillent avec la direction sur le projet de budget.



MAINTIEN DE LA FISCALITÉ

Le budget a été construit avec une **volonté politique** de maintenir la fiscalité au niveau pratiqué en 2018.

1 / Pas d'augmentation du taux d'imposition "ménage et entreprise" (taxe d'habitation, foncière et CFE.)

2 / Pas d'augmentation pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) par rapport à 2018 sur le secteur SUD (Nailloux/Villefranche).

1 *Taux d'imposition 2019*

PRODUIT FISCAL	TAUX (%) 2019
Taxe d'Habitation	12.45%
Taxe Foncier Bâti	2.5%
Taxe Foncier Non Bâti	8.29%
CFE	36.71%

2 *TEOM 2019*

PRODUIT FISCAL	TAUX (%) 2019
TEOM secteur Nailloux et Villefranche	14.40%
TEOM moyen* secteur Caraman (SIPOM)	10.70%

*Les taux varient par commune de 8% à 13% sur le secteur de Caraman

En 2019, tous les foyers du territoire recevront leur TEOM avec leur feuille d'impôt sur le foncier.



ÉTUDE D'OPTIMISATION DES COLLECTES

Une étude d'optimisation des coûts et des services de collectes d'ordures ménagères est en cours sur le secteur de Villefranche et de Nailloux . Elle devra permettre de rapprocher le taux de TEOM pratiqué par le SIPOM et celui pratiqué sur les secteurs gérés en régie par la collectivité.

Le moyen le plus efficace de diminuer le coût des ordures ménagères et en conséquence le taux pratiqué, est **l'implication de tous dans le tri, le compostage et dans la réduction des emballages.**